

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 12 janvier 2015*

L'an deux mille quinze et le douze janvier à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 05 janvier 2015.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9  
Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – CROZIER – LEBRAT – RAMUS – PIQUEMAL –  
BONBRUN – LASCOMBE – ACHOUR - GENDRON**

**Excusés :**

**Absents :**

Mme RAMUS Marie-Christine a été élue secrétaire,

**Objet : Adhésion de l'UNCCAS.**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Alba la Romaine,

Après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'Union Nationale Des Centres Communaux d'Action Sociale,

Considérant l'intérêt d'adhérer à cette association et de bénéficier d'une partie de ses conseils techniques et de ses publications,

DECIDE

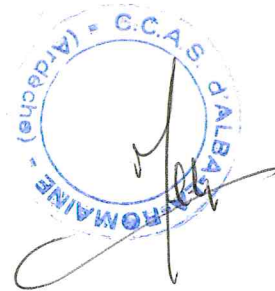
Art. 1 - d'adhérer à l'UNCCAS dont le siège est situé Villa Souchet - 105 avenue Gambetta - BP 75960 PARIS Cedex 20,

AV  
2013/054

Art. 2 - de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par les instances habilitées de l'Union.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 12 Janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LE 13 JANVIER 2015  
LE PRESIDENT  
André VOLLE



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

14 JAN. 2015